Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 039-213900137-20240307-24_03_04_04-DE

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 24.03.04-04

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23 Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de conseillers présents participants au vote : 19 Nb de procurations : 3 Convocation du : 27 / 02 / 2024	**PRESENTS** : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. MARTI, BRUNIAUX, Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux. **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :** Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CALONNE pouvoir à Mme REGALDI M. MOLIN pouvoir à M. MARTI **ABSENT** : M. MEYNIER **SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MARTI

DÉLIBÉRATION N° 04 :

Gratuité des entrées de piscine pour les campeurs du Camping au Cœur des Vignes – saison 2024

Madame la Maire rappelle que la commune d'Arbois et le Camping Au Cœur des Vignes d'Arbois sont liés par un bail commercial pour la gestion du camping conclu chez notaire en date du 29 avril 2021.
Ce bail prévoit que l'entrée à la piscine municipale, attenante au camping, sera facturée par la commune à l'entreprise Camping au Cœur des Vignes au tarif de UN EURO par nuitée (adultes et enfants compris) uniquement durant la période d'ouverture de la piscine.
Le nombre total de nuitée sera indiquée par le camping à la commune le 30 Octobre de chaque année.

En raison de la fermeture de la piscine depuis les inondations, le camping n'a pu valoriser cette prestation dans sa tarification auprès de sa clientèle pendant toute cette période. De même, lors de la mise en commercialisation dès novembre 2023 par l'entreprise pour la saison 2024, la période de réouverture de la piscine n'était pas encore connue, donc les tarifs ne tiennent toujours pas compte de cette prestation pour l'été 2024.

Aussi, l'entreprise sollicite auprès du conseil municipal la gratuite des entrées piscine pour l'année 2024.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 039-213900137-20240307-24_03_04_04-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACCORDER** la gratuité des entrées piscine pour la clientèle du camping Au Cœur des vignes d'Arbois pour la saison 2024
- **DE NE PAS DISPENSER** le Camping Au cœur des vignes d'Arbois de communiquer le nombre total de nuitées pour l'année 2024 à la commune pour le 30 octobre sur la période d'ouverture de la piscine
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à notifier cette décision à l'entreprise Au cœur des Vignes

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 7 Mars 2024

La Maire,

MAIRIE D'ARBOIS (JURA)

Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,

François MARTI